

- le chapitre VI, Mécanismes de suivi, définit les mécanismes qui permettront de continuer à traiter, après la signature de l'ALENA, des rapports entre le commerce et l'environnement.

Les conclusions du Comité d'examen environnemental de l'ALENA sont résumées au chapitre VII. Les annexes 1-10 contiennent des renseignements de base qui ont aidé le Comité à élaborer ses conclusions.

F. RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Depuis 1990, le gouvernement fédéral exige que les nouvelles initiatives en matière de politiques ou de programmes, qui peuvent avoir des incidences environnementales importantes, fassent l'objet d'un examen environnemental. Les politiques sont rarement soumises au type d'analyses quantitatives et prévisionnelles qu'on associe à l'évaluation des projets. Toutefois, on peut se servir du processus d'évaluation pour comprendre de façon générale les impacts environnementaux éventuels d'une politique et établir un cadre permettant de régler les problèmes environnementaux qui pourraient survenir à des étapes ultérieures.

Avant le commencement des négociations officielles, le ministre du Commerce extérieur a décidé que le projet d'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) serait soumis à un tel examen. L'ALENA est ainsi devenu le premier projet d'accord commercial qui ait jamais fait l'objet d'un examen environnemental.

Tel que prévu dans le Plan vert, un groupe de représentants de plusieurs ministères clés a reçu la responsabilité de diriger cet examen. Un des objectifs principaux du Comité d'examen environnemental de l'ALENA était de s'assurer que les implications de nature environnementale soient prises en ligne de compte à toutes les étapes des négociations. L'atteinte de cet objectif a été facilitée par quatre éléments principaux : l'accès du Comité aux séances d'information et aux discussions avec les membres de l'équipe canadienne de négociation, afin d'obtenir de l'information sur les propositions et les choix faisant l'objet de discussions; la consultation des versions révisées du texte de l'ALENA au fil des négociations; l'examen des communications entre l'équipe de négociation et le Cabinet, en y apportant sa contribution; enfin, des discussions avec les organisations écologiques, les provinces, les citoyens et les citoyennes canadiens sur les principaux dossiers environnementaux qui devaient être abordés dans le contexte des négociations de l'ALENA et celui de l'examen environnemental.

Les consultations organisées par le Comité faisaient appel au Comité fédéral-provincial de l'ALENA ainsi qu'au Comité consultatif sur le commerce extérieur et aux Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur. Les membres du Comité ont, à plusieurs reprises pendant les négociations, parlé de la dimension environnementale des débats et de la portée du processus et de la teneur de l'examen avec des représentants provinciaux.

Des réunions axées sur la dimension environnementale des négociations ont eu lieu avec des représentants du CCCE et des GCSCE le 25 février, le 14 avril et le 16 septembre 1992. En avril, tous les représentants environnementaux du CCCE et des GCSCE ont été individuellement invités à rencontrer le Comité. Une invitation semblable a été lancée à tous les autres membres du CCCE et des GCSCE pendant l'atelier du 14 avril.